

de Tourcoing, en l'agrandissant de vol de laines carées, un produit de la maison qui l'employait, rue St-Antoine, C'est un sieur T., âgé de 25 ans, à ce moment où il est arrêté, il était encore porteur de 230 grammes de laine.

Une perquisition immédiatement faite en son domicile, a amené la découverte d'une certaine quantité de laines, dont il s'était fait un certain.

Un grave accident au Pont Morel. — Jeudi soir vers 9 heures, un grave accident s'est produit à l'extrémité de la rue de Tourcoing, au Pont Morel. Un camionneur habitant Mouvaux, M. Joseph Dubrulle, âgé de 51 ans, et travaillant pour le compte de M. Dulleux, graminier, rue du Collège, travaillait avec sa voiture chargée de marchandises, le pont Morel. Le domestique marchait à côté de son véhicule. En ce moment, venant, en sens contraire, une autre voiture qui se trouvait au milieu de la chaussée. Le conducteur de cet attelage voulut se garer, mais l'une des roues, engagée dans les rails du tramway, dévia, et M. Dubrulle, pris entre les deux roues, fut projeté sur le sol.

Dubrulle, en ce moment tragique, avait, heureusement pour lui, gardé son sang-froid; il était parvenu à s'échapper de quelques centimètres et la roue, en le faisant au-dessous, l'avait blessé à la tête, aux épaules et au nez. On le transporta au poste du Pont Morel, où M. le docteur Delattre lui prodigua ses soins. L'état du camionneur est assez grave.

Un accident boulevard de Belfort. — Un jeune ouvrier apprêtant, Victorien Léveque, âgé de 16 ans et demi, travaillant chez MM. Motte et Déscamps, teinturiers au boulevard de Belfort, a été blessé par un objet qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

Les contraventions du jour. — Procès-verbal a été dressé à charge d'un habitant de la rue de l'Époule, M. Louis Kesteloot, cabaretier et joueur de voitures, habitant la rue des Longues-Haies.

Tribunal de simple police. — La seconde audience du premier trimestre de l'année 1923 a eu lieu, jeudi après-midi, à deux heures, sous la présidence de M. Clausen, juge de paix. Le siège du ministère public était occupé par M. Martin.

La première affaire appelée est assez intéressante, au point de vue des obligations imposées aux imprimeurs. M. A. S., a été condamné à l'article 2 de la loi sur la liberté de la presse, en date du 20 juillet 1921, qui dit, en ses chapitres I et II, que le point de vue de l'impression n'est pas le point de vue de la publication, et que l'impression n'est pas le point de vue de la diffusion. M. A. S., qui comparait en personne, a argué de ce que son journal, le « Journal de Valenciennes », n'est pas un journal de presse, mais un journal de commerce, et qu'il n'est pas soumis à la loi sur la liberté de la presse.

Un autre affaire d'une certaine importance. — Celle de l'espèce de réhabilitation qu'elle implique, est celle de M. Louis Kesteloot, cabaretier et joueur de voitures, rue de la Gare, qui avait été condamné, le 22 décembre dernier, à trois jours de prison, pour violences légères exercées sur sa femme, M. Kesteloot avait fait opposition au jugement, et M. Chatelet, son défenseur, a établi la preuve que la femme de M. Kesteloot n'est pas sa femme, mais sa sœur. Le tribunal a réduit à deux jours de prison la peine de l'emprisonnement, et a prononcé l'annulation de la condamnation.

Un autre affaire d'une certaine importance. — Celle de l'espèce de réhabilitation qu'elle implique, est celle de M. Louis Kesteloot, cabaretier et joueur de voitures, rue de la Gare, qui avait été condamné, le 22 décembre dernier, à trois jours de prison, pour violences légères exercées sur sa femme, M. Kesteloot avait fait opposition au jugement, et M. Chatelet, son défenseur, a établi la preuve que la femme de M. Kesteloot n'est pas sa femme, mais sa sœur. Le tribunal a réduit à deux jours de prison la peine de l'emprisonnement, et a prononcé l'annulation de la condamnation.

Un autre affaire d'une certaine importance. — Celle de l'espèce de réhabilitation qu'elle implique, est celle de M. Louis Kesteloot, cabaretier et joueur de voitures, rue de la Gare, qui avait été condamné, le 22 décembre dernier, à trois jours de prison, pour violences légères exercées sur sa femme, M. Kesteloot avait fait opposition au jugement, et M. Chatelet, son défenseur, a établi la preuve que la femme de M. Kesteloot n'est pas sa femme, mais sa sœur. Le tribunal a réduit à deux jours de prison la peine de l'emprisonnement, et a prononcé l'annulation de la condamnation.

Un autre affaire d'une certaine importance. — Celle de l'espèce de réhabilitation qu'elle implique, est celle de M. Louis Kesteloot, cabaretier et joueur de voitures, rue de la Gare, qui avait été condamné, le 22 décembre dernier, à trois jours de prison, pour violences légères exercées sur sa femme, M. Kesteloot avait fait opposition au jugement, et M. Chatelet, son défenseur, a établi la preuve que la femme de M. Kesteloot n'est pas sa femme, mais sa sœur. Le tribunal a réduit à deux jours de prison la peine de l'emprisonnement, et a prononcé l'annulation de la condamnation.

Un autre affaire d'une certaine importance. — Celle de l'espèce de réhabilitation qu'elle implique, est celle de M. Louis Kesteloot, cabaretier et joueur de voitures, rue de la Gare, qui avait été condamné, le 22 décembre dernier, à trois jours de prison, pour violences légères exercées sur sa femme, M. Kesteloot avait fait opposition au jugement, et M. Chatelet, son défenseur, a établi la preuve que la femme de M. Kesteloot n'est pas sa femme, mais sa sœur. Le tribunal a réduit à deux jours de prison la peine de l'emprisonnement, et a prononcé l'annulation de la condamnation.

Un autre affaire d'une certaine importance. — Celle de l'espèce de réhabilitation qu'elle implique, est celle de M. Louis Kesteloot, cabaretier et joueur de voitures, rue de la Gare, qui avait été condamné, le 22 décembre dernier, à trois jours de prison, pour violences légères exercées sur sa femme, M. Kesteloot avait fait opposition au jugement, et M. Chatelet, son défenseur, a établi la preuve que la femme de M. Kesteloot n'est pas sa femme, mais sa sœur. Le tribunal a réduit à deux jours de prison la peine de l'emprisonnement, et a prononcé l'annulation de la condamnation.

Un autre affaire d'une certaine importance. — Celle de l'espèce de réhabilitation qu'elle implique, est celle de M. Louis Kesteloot, cabaretier et joueur de voitures, rue de la Gare, qui avait été condamné, le 22 décembre dernier, à trois jours de prison, pour violences légères exercées sur sa femme, M. Kesteloot avait fait opposition au jugement, et M. Chatelet, son défenseur, a établi la preuve que la femme de M. Kesteloot n'est pas sa femme, mais sa sœur. Le tribunal a réduit à deux jours de prison la peine de l'emprisonnement, et a prononcé l'annulation de la condamnation.

Un autre affaire d'une certaine importance. — Celle de l'espèce de réhabilitation qu'elle implique, est celle de M. Louis Kesteloot, cabaretier et joueur de voitures, rue de la Gare, qui avait été condamné, le 22 décembre dernier, à trois jours de prison, pour violences légères exercées sur sa femme, M. Kesteloot avait fait opposition au jugement, et M. Chatelet, son défenseur, a établi la preuve que la femme de M. Kesteloot n'est pas sa femme, mais sa sœur. Le tribunal a réduit à deux jours de prison la peine de l'emprisonnement, et a prononcé l'annulation de la condamnation.

Un autre affaire d'une certaine importance. — Celle de l'espèce de réhabilitation qu'elle implique, est celle de M. Louis Kesteloot, cabaretier et joueur de voitures, rue de la Gare, qui avait été condamné, le 22 décembre dernier, à trois jours de prison, pour violences légères exercées sur sa femme, M. Kesteloot avait fait opposition au jugement, et M. Chatelet, son défenseur, a établi la preuve que la femme de M. Kesteloot n'est pas sa femme, mais sa sœur. Le tribunal a réduit à deux jours de prison la peine de l'emprisonnement, et a prononcé l'annulation de la condamnation.

Le deux derniers ayant fait le même rabais, une nouvelle soumission a eu lieu entre eux. Comme ils ont, Alfred Lagard, rue de Valenciennes, 10, et un autre, à l'adresse de Valenciennes, 10, qui a été favorisé M. Carette-Duburcq.

Distribution de gâloches aux enfants des écoles. — Nous apprenons que l'administration du Bureau de Bienfaisance a fait distribuer jeudi 1,000 paires de gâloches aux enfants de toutes les écoles, sans distinction, officielles ou libres.

Un jeune garçon écrasé par un camion. — Un grave accident de voiture s'est produit, mercredi soir, à la hauteur de M. Duvalier-Wattine, rue du Tilleul. Un camion chargé de marchandises, conduit par un chauffeur, a heurté un jeune garçon qui se trouvait au milieu de la chaussée. Le garçon a été projeté sur le sol et a été blessé à la tête, aux épaules et au nez. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

Un autre grave accident. — Un jeune ouvrier apprêtant, Victorien Léveque, âgé de 16 ans et demi, travaillant chez MM. Motte et Déscamps, teinturiers au boulevard de Belfort, a été blessé par un objet qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

Un autre grave accident. — Un jeune ouvrier apprêtant, Victorien Léveque, âgé de 16 ans et demi, travaillant chez MM. Motte et Déscamps, teinturiers au boulevard de Belfort, a été blessé par un objet qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

Un autre grave accident. — Un jeune ouvrier apprêtant, Victorien Léveque, âgé de 16 ans et demi, travaillant chez MM. Motte et Déscamps, teinturiers au boulevard de Belfort, a été blessé par un objet qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

Un autre grave accident. — Un jeune ouvrier apprêtant, Victorien Léveque, âgé de 16 ans et demi, travaillant chez MM. Motte et Déscamps, teinturiers au boulevard de Belfort, a été blessé par un objet qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

Un autre grave accident. — Un jeune ouvrier apprêtant, Victorien Léveque, âgé de 16 ans et demi, travaillant chez MM. Motte et Déscamps, teinturiers au boulevard de Belfort, a été blessé par un objet qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

Un autre grave accident. — Un jeune ouvrier apprêtant, Victorien Léveque, âgé de 16 ans et demi, travaillant chez MM. Motte et Déscamps, teinturiers au boulevard de Belfort, a été blessé par un objet qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

Un autre grave accident. — Un jeune ouvrier apprêtant, Victorien Léveque, âgé de 16 ans et demi, travaillant chez MM. Motte et Déscamps, teinturiers au boulevard de Belfort, a été blessé par un objet qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

Un autre grave accident. — Un jeune ouvrier apprêtant, Victorien Léveque, âgé de 16 ans et demi, travaillant chez MM. Motte et Déscamps, teinturiers au boulevard de Belfort, a été blessé par un objet qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

Un autre grave accident. — Un jeune ouvrier apprêtant, Victorien Léveque, âgé de 16 ans et demi, travaillant chez MM. Motte et Déscamps, teinturiers au boulevard de Belfort, a été blessé par un objet qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

Un autre grave accident. — Un jeune ouvrier apprêtant, Victorien Léveque, âgé de 16 ans et demi, travaillant chez MM. Motte et Déscamps, teinturiers au boulevard de Belfort, a été blessé par un objet qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

Un autre grave accident. — Un jeune ouvrier apprêtant, Victorien Léveque, âgé de 16 ans et demi, travaillant chez MM. Motte et Déscamps, teinturiers au boulevard de Belfort, a été blessé par un objet qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

Un autre grave accident. — Un jeune ouvrier apprêtant, Victorien Léveque, âgé de 16 ans et demi, travaillant chez MM. Motte et Déscamps, teinturiers au boulevard de Belfort, a été blessé par un objet qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

Un autre grave accident. — Un jeune ouvrier apprêtant, Victorien Léveque, âgé de 16 ans et demi, travaillant chez MM. Motte et Déscamps, teinturiers au boulevard de Belfort, a été blessé par un objet qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

Un autre grave accident. — Un jeune ouvrier apprêtant, Victorien Léveque, âgé de 16 ans et demi, travaillant chez MM. Motte et Déscamps, teinturiers au boulevard de Belfort, a été blessé par un objet qui lui est tombé sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est sous les soins de M. le docteur Delattre.

pu être terribles, s'est produit sur la ligne de Gand, à environ 500 mètres de la gare de Valenciennes. Un train de voyageurs a heurté un train de marchandises. Les voyageurs ont été blessés et les marchandises ont été projetées sur la voie.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

Le dynamite à Haverston. — Hier soir, 12 janvier, un incendie a éclaté à Haverston, près de Valenciennes. Un train de dynamite a été incendié par un feu de cheminée. Les explosifs ont explosé, causant de graves dégâts.

REHUMATISME, GOUTTE
Lombago, Douleurs du dos, de la tête et des reins, Maladies de l'estomac et de la bile, Constipation. C'est rendre un véritable service à toute personne qui souffre que de leur conseiller l'emploi des
REMEDES SEQUAH
L'huile Sequah et la Fleur des Prairies, ont réussi là où tous les autres médicaments avaient échoué, la rapidité de leur action, la modicité de leur prix, le fait qu'ils ne sont pas portés de la tête aux pieds, qu'ils ne sont pas portés de la tête aux pieds, qu'ils ne sont pas portés de la tête aux pieds.